

ITINÉRANCES, LA JOURNÉE PROFESSIONNELLE

Entrée libre et gratuite - Restauration payante, sur inscription

- 9h30-10h ACCUEIL DES PARTICIPANTS
- 10h-10h30 OUVERTURE DE LA JOURNÉE PAR ARTS & COB

STATUTS DE L'ARTISTE

- 10h30-11h30 ARTISTES AMATEURS ET PROFESSIONNELS :
QUELS STATUTS POUR LES ARTISTES PLASTICIENS ?
Comment déclarer son activité, pourquoi ? Quelles sont les obligations à remplir ? Quel statut social adopter ? A qui s'adresser ? L'exemple de l'AGESSA et de la Maison des artistes.
- 11h30-12h30 PRODUCTIONS ARTISTIQUES ET CRÉATIVITÉ :
L'ARTISTE DU XXI^e SIÈCLE EST-IL UN CRÉATEUR D'ENTREPRISE ?
L'entreprise culturelle, la micro-entreprise, les sociétés de portage, les coopératives d'activités et d'emploi et les artistes. L'exemple d'Avant-Premières à Languoux (22).

- 12h30-13h30 DÉJEUNER

DIFFUSION DE L'ŒUVRE D'ART

- 13h30-14h30 L'ASSURANCE ET LES ARTS PLASTIQUES ET VISUELS :
UN MARIAGE DE RAISON ?
Pourquoi et comment assurer son atelier, ses œuvres d'art ? Doit-on souscrire des assurances spécifiques pour accueillir du public, pour des visites ou un stage ? Est-ce à l'artiste ou à l'organisateur d'assurer une exposition ? Est-il possible d'assurer des œuvres exposées en plein air ? Suis-je couvert en cas de détérioration des œuvres lors de leur transport ?
- 14h30-15h30 LES DROITS D'AUTEUR, DE PRÉSENTATION PUBLIQUE :
COMMENT ÇA MARCHE ?
Quels sont ces droits, qui peut en bénéficier ? Comment les faire valoir, les percevoir ? Qui doit les payer, de quelle manière ? Quels enjeux autour de ces droits à l'heure de la multiplication des nouvelles technologies de l'information et de la communication ?

- 15h30-16h PAUSE

VENTE DE L'ŒUVRE D'ART

- 16h-17h LA COMMANDE PUBLIQUE, LE 1% ARTISTIQUE :
QUELLES OBLIGATIONS ET QUELS INTÉRÊTS POUR LES COLLECTIVITÉS ?
La production d'un travail de commande. L'exemple de «Kizellan, un bourg à sculpter», du FRAC.
- 17h-18h LA COMMANDE PRIVÉE, LA VENTE DIRECTE OU EN GALÉRIE :
QUELS POINTS COMMUNS ET QUELLES SPÉCIFICITÉS ?
Comment fixer le prix d'une œuvre ? Comment rémunérer les intermédiaires ? Quelles sont les dispositions légales à respecter pour vendre une œuvre d'art ? Faut-il toujours déclarer les revenus liés à la vente de ses œuvres ? Existe-t-il des solutions fiscales plus avantageuses que d'autres ? Y a-t-il une différence entre amateurs et professionnels ? Le mécénat, un autre type de relations artiste/commanditaire ?

- 18h CLÔTURE DE LA JOURNÉE

Chaque intervention se déroulera sur la base de 20 minutes de présentation, suivies de 40 minutes de débat avec l'assemblée.
 Programme sous réserve de modifications

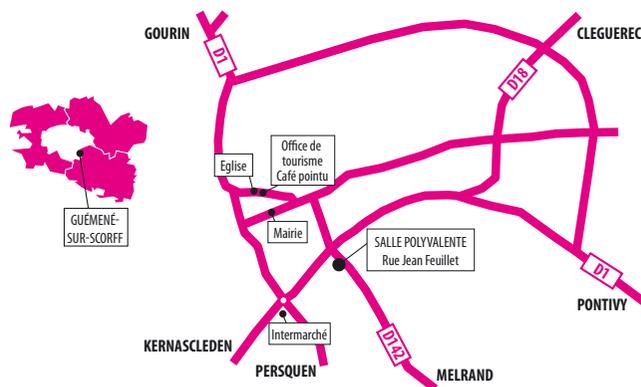
Vous êtes dessinateur ou graveur professionnel et vous recherchez un accompagnement pour vos démarches administratives ? Vous pratiquez la sculpture ou la peinture en amateur et vous souhaitez commencer à mettre en vente vos œuvres ? Vous allez organiser une exposition photographique et vous vous demandez comment procéder au mieux ? Vous êtes élu et le devenir des artistes plasticiens de votre commune vous préoccupe ?...

Après la publication du guide *itinérances, arts visuels en centre ouest Bretagne* en juillet dernier, et la coordination des portes ouvertes *itinérances, à la rencontre des artistes* le dernier week-end d'octobre, Arts & Cob vous convie à une journée professionnelle d'information, de rencontres et d'échanges autour des arts plastiques et visuels.

Une journée pour relancer le débat sur le statut de l'artiste plasticien. Une journée pour écarter les idées reçues concernant la diffusion et la vente des œuvres d'art, pour clarifier les droits et les devoirs des artistes comme des organisateurs d'événements autour des arts plastiques.

Une journée pour se poser les bonnes questions, ensemble.

Et pour penser à l'avenir.



Arts & Cob remercie pour leur soutien la commune de Guéméné-sur-Scorff, le pays du centre ouest Bretagne, les Conseils généraux des Côtes d'Armor, du Finistère et du Morbihan, le Conseil Régional de Bretagne, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et l'Europe (programme Leader +).

25 NOVEMBRE 2006 GUÉMÉNÉ-SUR-SCORFF

A renvoyer avant le 20 novembre 2006 à Arts & Cob, 13 rue Jacques Rodallec, 56 110 GOURIN

ITINÉRANCES, LA JOURNÉE PROFESSIONNELLE

Nom et prénom :

Structure représentée (s'il y a lieu) :

adresse :

téléphone fixe : téléphone portable :

Mail :

- J'assisterai à la journée professionnelle, samedi 25 novembre 2006, à Guémené-sur-Scorff
- Je n'assisterai pas à la journée professionnelle

Repas du samedi midi

- Je prendrai mon repas avec les participants moyennant une contribution de 10 €
- Je ne prendrai pas mon repas avec les participants

Le règlement du repas (le cas échéant) est à joindre au bulletin d'inscription.

Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la journée professionnelle.



Arts & Cob

Plate-forme culturelle du centre ouest Bretagne

Espace Dr Lohéac, 13 rue Jacques Rodallec, 56 110 GOURIN

☎ 02 97 23 43 51, contact@artsetcob.org

www.artsetcob.org